



Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : le 28 juillet 2016

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Co-président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : problème supplémentaire sur les berges du Rhône.

Lyon / Déplacements & Stationnements – Fiche 18

A l'attention de monsieur Jean-Yves SECHERESSE
Adjoint au Maire de Lyon

Monsieur,

Je voulais aborder un sujet lors de notre futur entretien en Mairie centrale le mercredi 14 septembre prochain mais un article paru dans Le Progrès du 7 juillet dernier me conduit à vous écrire dès aujourd'hui.

Mais tout d'abord, je dois dire que les Droits du piéton soutiennent totalement et donc à 100% l'action entreprise par monsieur Michel PONS de la Ligue Contre la Violence Routière.

En effet, il n'est absolument pas admissible que les piétons et les cyclistes soient gênés, voire mis en danger par les très nombreux camions de livraison qui livrent la trentaine de bateaux de croisière situés au bas-port Claude Bernard entre le pont Galiéni et le centre nautique Tony-Bertrand.

Visiblement, à la lecture de cet article du 7 juillet et de vos propos rapportés, l'action entreprise par La Métropole il y a un an est insuffisante et les piétons – valides ou moins valides – comme les cyclistes comptent donc sur vous pour que cette situation de mise en danger cesse réellement et rapidement.

Mais il y a **un problème supplémentaire** et c'est la raison de ce courrier.

En effet, par le plus grand des « hasards », j'ai pu personnellement voir à deux reprises – face au 16 quai Claude Bernard – comment certains automobilistes peuvent entrer en voiture **illégalement** sur cette partie des berges, et donc à priori aussi par d'autres endroits.

Photos A & B (page 3)

Le vendredi 6 mai dernier (pont de l'Ascension), je me promenai en famille l'après-midi sur les berges quand j'ai vu le conducteur de la voiture noire utiliser un stratagème pour entrer avec sa voiture sur les berges, et faire aussi entrer la voiture grise appartenant à un couple d'Allemands qu'il connaissait.

Photo C (page 4)

Le dimanche 19 juin, je me promenai en famille l'après-midi sur les berges quand j'ai vu un automobiliste utiliser le même stratagème pour entrer avec sa voiture sur les berges.

J'ai donc décidé cette fois-ci de ne pas prendre en photo cette personne dans sa voiture mais de la prendre en train d'utiliser ce stratagème.

De quel stratagème s'agit-il ?

On le voit très bien sur **la photo C en page 4** : tout simplement, il suffit à n'importe qui de monter sur une borne-pierre grise, avec un long parapluie pour faire actionner la cellule électronique située en haut du poteau noir. Dès lors, les trois bornes escamotables se baissent automatiquement, et tout automobiliste peut entrer ou sortir des berges le plus simplement du monde.

Cela, je l'ai personnellement vu au cours de mes deux promenades.

Que proposent Les Droits du piéton ?

Bien évidemment, ce stratagème doit disparaître car il est fort probable qu'il soit connu par un grand nombre de personnes.

Première solution proposée

Il faut rendre impossible technologiquement le fait qu'un parapluie ou autre ustensile (un long balai, par exemple) puisse faire réagir la cellule électronique qui va commander l'abaissement des trois bornes escamotables.

Deuxième solution proposée

Elle est plus simple : il faut empêcher toute personne de pouvoir prendre appui sur le type de mobilier urbain existant à cet endroit précis.

C'est pourquoi [les Droits du piéton demandent l'enlèvement des trois bornes-pierre visibles sur la photo C et leur remplacement par des potelets Wilmotte, beaucoup plus hauts et surtout sur lesquels il est impossible de prendre appui.](#)

Nous espérons vraiment que l'une des deux solutions – ou toute autre solution émanant de la Voirie à La Métropole – sera choisie et réalisée pour en finir avec cette intrusion illégale, dangereuse et qui pourrait s'avérer dramatique en cas d'acte terroriste commis en après-midi ou en soirée quand les piétons sont très nombreux sur les berges.

Comptant sur vous, je vous adresse, Monsieur l'Adjoint au Maire, mes très sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- Mme Myriam PICOT / Maire du 7e
- M. Eddy ACACIA / Adjoint au Maire du 7e
- Mme Françoise RIVOIRE / Adjointe au Maire du 7e
- M. Michel PONS / Co-président de la LCVR du Rhône
- Le Progrès Quartiers

Photos prises le 6
mai vers 15H10



Photo prise le 19
juin vers 15H25



On voit très bien le
parapluie qui va
actionner la cellule
électronique noire.

On voit très bien les
deux pieds de la
personne prendre
appui sur la borne